

L'écho de Montailoux

Numéro 90 - Printemps 2024

Dossier p. 5
Sortie des Aînés :
un nouveau format en 2024 !

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

Édito	3
Retour en images : vœux du Maire	4
Élections législatives 2024	5

DOSSIER

Sortie des Aînés	6
------------------	---

VIE MUNICIPALE

Délibérations prises	9
Travaux : points sur les avancées	12

VIE LOCALE

Les Fées-lé du local	13
Plantation de saules !	13
Le tri des biodéchets pour tous, c'est maintenant !	14

VIE INTERCOMMUNALE

Le SIVALOR, c'est quoi ?	15
La Maison du Salève	16
SIVU Beaupré	18
Le Service « compostage »	20
La Maison de la Justice et du Droit se refait une beauté !	21

VIE ASSOCIATIVE

La Ronde des Légumes	22
Les Orgues de Beaumont	22
Dimanche 24 mars : Retour sur une chasse aux œufs... pacifique !	23
Repas de la paroisse : Un succès !	24
Le Wado Ryu Karaté Club de Feigères	25
Fit'n'Fight	26
Amicale des donateurs de sang benevoles	27

INFOS UTILES

État civil	28
Déchetterie de Neydens	28
Numéros utiles	28
Vous êtes frontalier ?	
Participez au recensement	29
Pour la rentrée, La petite enfance recrute !	31
SNU	31



MENTIONS LÉGALES

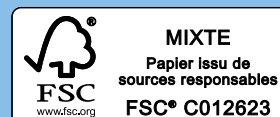
Bulletin municipal édité par la Mairie de Présilly

Directeur de publication : Nicolas DUPERRET

Rédaction : Tony PORRET, Nicolas DUPERRET, Dominique ROULLET, Laurent DUPAIN, Danielle MAXIT, Marlène FAVRE, Anaïs VULLIET, Bruno PORRET, Phillipe JOLY

Photos : Jean COUTURIER, Tony PORRET, Adobe Stock, Freepik

Mise en page et impression : Villi® - 74160 Beaumont



**Chères Présilliennes,
Chers Présilliens,**

Ce début de printemps n'a guère été fructueux en soleil ni en chaleur mais nous a permis d'avoir de belles couleurs par son fleurissement.

Les mois passent, les années se suivent ; nous arrivons à peine deux ans, avant la fin de mandat pour initier des projets ,afin d'améliorer la sécurité, les déplacements et les économies d'énergie.

Au niveau sécuritaire et déplacements :

Nous sommes face à l'augmentation des différents modes de déplacements sur le territoire de la commune et une mixité des usages qu'il faut sécuriser. La commune est active sur ces points :

Nous avons lancé l'appel d'offre pour la réalisation de deux murs « montagne » sur la route des Molliets, qui permettront la séparation de la voirie pour les différents modes de déplacements. Ces murs « montagne » seront installés au-dessus du pont de l'autoroute et au niveau de l'étang, vers le chemin des Vernants. Concernant le projet de la route du moulin, la piste cyclable va être financée par la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Haute Savoie. Un dossier a également été déposé auprès de l'État. La requalification de la voirie, quant à elle, sera prise en charge par la commune. Nous remercions d'avance les partenaires pour leur soutien financier. Cet itinéraire sera en grande partie en site propre et deviendra un axe à privilégier à pied ou à vélo pour des déplacements en toute sécurité du centre bourg au Châble. J'encourage chacun d'entre vous à emprunter cet axe pour votre propre sécurité ainsi que celle de vos proches.

Le dernier point sur la sécurité des déplacements, notre village a été lauréat « Village d'Avenir » conjointement avec les communes de Beaumont et Feigères. Ce label obtenu suite à notre candidature auprès de M. le Sous- Préfet de Thonon, nous donnera l'opportunité d'obtenir le financement des études et nous accompagner dans le portage financier du projet. Ce projet est une voie cyclable qui permettra de relier Beaumont Présilly à Feigères via Saint Julien en Genevois le long de la route de Viry (RD 18). Une étude a déjà été réalisée du carrefour des Hôteliers jusqu'au pont de l'autoroute (Phase 1). La seconde phase est en cours pour relier le cheminement du pont de l'autoroute via le centre du Châble.

Enfin sur l'aspect sécuritaire, nous observons de plus en plus d'incivilités et des infractions de diverses envergures sur notre territoire. En collaboration avec les communes de la police pluri communale nous avons lancé un marché pour installer des caméras de vidéos protections sur notre commune. Normalement subventionnés à 80 % ces travaux devraient débuter dans l'automne.



Ces projets prennent en compte la dimension de la transition écologique et énergétique, pour cette raison, la commune s'inscrit également dans cette démarche par la maîtrise de l'énergie des bâtiments publics. Nous allons lancer une étude afin d'améliorer et maîtriser les consommations énergétiques de la salle polyvalente ainsi que l'isolation thermique de la toiture de la mairie. Cette volonté d'économie d'énergie est en phase d'étude et l'étude thermique et financière nous permettra de nous engager dans cette démarche ou pas.

Malgré une gestion des finances publiques en bon père de famille ; un sujet un peu moins agréable au sujet des taxes qui ont été augmentées de 12% cette année lors du vote du budget. Il faut savoir que depuis 2013, (11 ans) la commune n'a jamais augmenté sa fiscalité. Malgré la baisse des dotations, la commune n'a contracté aucun emprunt depuis 10 ans. Nous avons porté attention aux projets et à leurs coûts, une priorisation est faite continuellement ; ce qui a permis jusqu'à présent d'abonder en fond propre. Nous cherchons également un maximum de financement mais nous devons vous demander cet effort afin de pouvoir améliorer le quotidien de chacun.

Pour clore cet édito, dans la démarche d'octobre rose, nous organisons une marche avec les communes de Chenex, Vers, Présilly, Beaumont, Neydens et Feigères. Nous souhaitons que cet acte de solidarité soit honoré par votre présence et votre participation.

**Vous souhaitant un bel été !
Bien amicalement,**

**Le Maire,
Nicolas Duperret**

RETOUR EN IMAGES

VŒUX DU MAIRE



ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2024

Le président de la République a annoncé le dimanche 9 juin la dissolution de l'Assemblée nationale.

De nouvelles élections vont donc avoir lieu afin de composer un nouveau parlement.

Les dates du premier et du second tour des élections législatives ont été respectivement arrêtées au **30 juin** et au **7 juillet 2024**.

Les élections législatives ont lieu tous les cinq ans sauf en cas de dissolution de l'Assemblée nationale. Elles sont organisées simultanément dans les 577 circonscriptions de France métropolitaine, d'outre-mer et de l'étranger.

Le scrutin législatif a lieu par circonscription législative. Chaque circonscription correspond à un siège. Le mandat législatif est de 5 ans renouvelable, sauf en cas de dissolution de l'Assemblée nationale.

Le scrutin législatif est un scrutin majoritaire à deux tours qui permet d'élire les députés à l'Assemblée nationale. Pour être élu dès le premier tour, un candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés ainsi qu'un nombre égal au quart du nombre des électeurs inscrits. Pour être élu au second tour, il doit obtenir une majorité relative.



Que fait le député ?

Concrètement, le député détient des compétences diverses :

- il vote la loi,
- il peut déposer des propositions de loi,
- en commission, puis en séance publique, il peut proposer, par amendement, des modifications au texte examiné et prendre la parole,
- après le vote d'une loi, un député peut, avec au moins 59 autres députés, saisir le Conseil constitutionnel pour qu'il se prononce sur la conformité du texte voté à la Constitution,
- au titre du contrôle, le député peut interroger le Gouvernement, examiner son action au sein d'une commission, voire, s'il est rapporteur spécial de la commission des finances, contrôler l'emploi de l'argent public,
- il peut également, en signant une motion de censure qui sera soumise au vote de l'ensemble des députés, mettre en cause la responsabilité du Gouvernement.



RETOUR EN IMAGES

SORTIE DES AÎNÉS





MERCI !

Un remerciement tout particulier à Monsieur le Maire de Présilly (39) et son équipe municipale, qui nous ont réservé un accueil chaleureux !

La sortie n'aurait également pas pu être possible sans l'engagement de Dominique Roulet, et de Bernard, notre guide pour l'occasion.

SORTIE DES AÎNÉS : UN NOUVEAU FORMAT EN 2024 !

Alors que, traditionnellement, le rassemblement de nos aînés se fait dans la salle des fêtes autour d'un bon repas, l'édition 2024 fut l'occasion d'innover ! Sur proposition de Laurent Dupain, nous voilà donc partis à l'aventure... direction Présilly, dans le Jura !

70 aînés ont répondu à l'invitation, accompagnés par les élus municipaux, et surtout, guidés par Bernard, jurassien d'origine !

Après plusieurs heures de bus, profitant des paysages et des commentaires de notre guide, de l'ascension du col de la Faucille, nous arrivions à Présilly (39) !

Accueillis par le premier édile de la commune, ainsi que par l'association des Balladins du Château, en habits d'époque, les haut-savoyards ont pu bénéficier d'une visite du château, mais aussi de la commune de Présilly (39). Accompagnés par le mauvais temps, la journée aura cependant été marquée par la chaleur humaine, puisque c'est autour d'un bon repas, que nous avons pu partager ce moment d'amitié avec la trentaine d'aînés et les élus municipaux jurassiens !

La journée se sera terminée par une étape sur la commune des Rousses, pour un ravitaillement en produits locaux !

Malgré une météo très capricieuse, aînés et élus auront passé une très belle journée conviviale ! Rendez-vous l'année prochaine !

À LA DÉCOUVERTE DE PRÉSILLY (39)

Dans le Jura, Présilly est dans l'arrondissement de Lons-le-Saunier. Avec une grosse centaine d'habitants, et une église partagée avec la commune voisine, Présilly (39) est marquée par une part importante de forêts sur son territoire communal.

Au cœur de son territoire, on retrouve le Château de Présilly, construit au XIII^e siècle. Avec une histoire riche, à découvrir, le château connaîtra d'importantes dégradations, jusqu'au milieu du XX^e siècle. C'est finalement un abbé qui viendra vivre sur place et lancera les premiers travaux de rénovation.

Classé monument historique en 1955, il deviendra propriété communale en 1982. Et, depuis 1990, c'est une association, Les Balladins du Château, qui en devient gestionnaire. L'association entretient et anime le site, et mène, selon ses moyens, des travaux de consolidation des ruines.

L'INFO EN +

L'association des Balladins du Château porte de nombreuses manifestations : sons et lumières, soirées cabarets, marché de Noël, repas médiévaux... Elle porte également des chantiers de Jeunes Internationaux !



DÉLIBÉRATIONS PRISES



FINANCES

En mars dernier, le Conseil municipal a voté son budget primitif 2024. Fruit d'un travail en commission finances, le BP 2024 s'équilibre comme suit :

- En section de fonctionnement à : 2 672 007,45 €
- En section d'investissement à : 2 086 200,69 €

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Chapitres	Libellés	Montants
011	Charges à caractère général	468 867,47
012	Charges de personnel et frais assimilés	332 800,00
014	Atténuation de produits	25 200,00
65	Autres charges de gestion courante	433 364,00
66	Charges financières	22 270,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00
68	Dotations	11 055,00
023	Virement à la section d'investissement	1 290 713,62
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	85 737,36
TOTAL		2 672 007,45
Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 417 807,59
013	Atténuation de charges	3 600,00
70	Vente de produits, prestation de services, marchandises	540,00
73	Produits issus de la fiscalité	317 900,00
731	Fiscalité locale	417 000,00
74	Subvention d'exploitation	504 059,86
75	Autres produits de gestion	11 100,00
TOTAL		2 672 007,45

Zoom sur la section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer les dépenses de gestion du quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État et le Département.

Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement à l'entretien de la commune et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

La prévision des dépenses réelles de fonctionnement 2024 représente 1 295 556,47 € auxquels doivent être ajoutées les écritures d'ordre budgétaire, les dotations d'amortissements d'un montant prévisionnel de 85 737,36 € ainsi que le virement à la section d'investissement en recette, d'un montant de 1 290 713,62 €.

Au final, l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un nouvel emprunt.

La particularité sur le budget communal : la participation pour abonder le fonctionnement de l'école ou financer les investissements ; le paiement s'effectue par la section de fonctionnement du budget. La participation de la commune de Présilly à inscrire au budget, afin de permettre les dépenses de fonctionnement au budget du SIVU est de 335 000,00 €. Ce montant doit être intégré tel qu'un montant de base sur les années futures.

À la clôture de l'exercice 2023, les résultats cumulés de la section de fonctionnement sont de 1 417 807,59 € avec un résultat de l'exercice 2023 de 358 783,38 €.

Zoom sur la section d'investissement :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

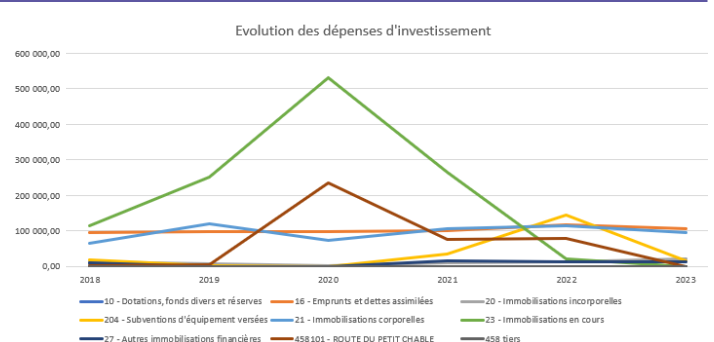
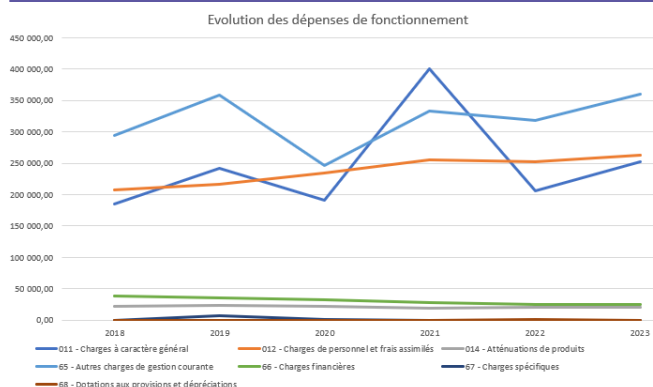
- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus délivrés par les collectivités : Europe, État, Région, Département, Intercommunalité.

La collectivité continue de s'engager dans l'entretien des installations de la commune ainsi que de la création d'installation nécessaire pour des besoins de sécurité. Les dépenses inscrites concernent : les travaux réglementaires du cimetière ; l'installation de voirie : murets de séparation, l'installation générale des bâtiments publics, églises, mairie ; entretien des réseaux de voiries : remplacement des réseaux d'eaux pluviales sur certains secteurs. Le budget est fléché vers des projets émergents dont le financement est prévu sur plusieurs exercices.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		
Chapitres	Libellés	Montants
16	Emprunts et dettes assimilées	108 500,00
20	Immobilisations incorporelles	61 420,00
204	Subventions d'équipements versés	198 568,80
21	Immobilisations corporelles	304 792,58
23	Immobilisations en cours	1 075 126,74
27	Autres immobilisations financières	14 232,57
458102	Opération pour compte de tiers	800,00
458107	Opération pour compte de tiers	4 300,00
041	Opérations patrimoniales	318 460,00
TOTAL		2 086 200,69
Recettes		
Chapitres	Libellés	Montants
001	Solde d'exécution reporté	317 106,67
021	Virement de la section de fonctionnement	1 290 713,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	39 567,04
13	Subvention d'investissement	25 316,00
458202	Opération pour compte de tiers	800
458207	Opération pour compte de tiers	8500
040	Opération d'ordre de transfert entre section	85 737,36
041	Opérations patrimoniales	318 460,00
TOTAL		2 086 200,69

Comment évoluent nos finances communales ?



Comment évoluent nos finances communales ? (suite)

- Fiscalité : Une diminution est à prévoir de la DCRTP suite de la Loi de Finances 2024, tandis que le FNGIR (fonds national individuel de la garantie individuelle des ressources) reste stable.

Les bases effectives d'imposition (montant en euros) :

Base prévisionnelles 2024	
Taxe foncière bâti	1 274 853,00
Taxe foncière non bâti	31 689,50
Taxe habitation résidence secondaire	178 875,28

Les taux de la collectivité n'ont pas évolué depuis 2013, il est prévu en 2024 une évolution devant permettre un produit supplémentaire de 35 000 € :

Taux 2023	Taux 2024
19,83%	22,23%
31,03%	34,78%
15,06%	16,88%



TRAVAUX

Plan de financement du projet de création de voie verte sur la Route du Moulin : approuvés en 2022, la commune se donne comme objectif à travers ces travaux, de répondre aux besoins de déplacements en toute sécurité et en développant l'usage des modes actifs par la réalisation d'un itinéraire cyclable.

Le montant prévisionnel de l'opération s'établit à la somme de 1 342 244,24 € HT, décomposé comme suit :

Travaux : 1 287 192,50 € HT

Maîtrise d'œuvre : 45 401,74 € HT

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Demande de financement

	Date dépôt ou réception de la demande de subvention	Dépense subventionnable (€ HT)	Montant de la subvention sollicitée ou attribuée (€ HT)	Taux de subvention (%) par rapport au coût de l'opération
ÉTAT DETR (plafond)	Déc-23	1 000 000,00	200 000,00	0,15
ÉTAT FOND MOBILITÉ	2024	1 332 244,24	211 105,00	0,16
RÉGION Itinéraire des 5 lacs	2024	1 332 244,24	84 442,00	0,06
DÉPARTEMENT : PLAN VÉLO	2024	1 332 244,24	240 000,00	0,18
DÉPARTEMENT : amendes de police	2024	1 332 244,24	9 000,00	0,01
DÉPARTEMENT : CDAS	2024	1 332 244,24	200 000,00	0,15
Sous total financements publics			944 547,00	70,90
Apport de la collectivité				
Fonds propres			398 047,24	
Sous total autofinancement			387 697,24	29,10
TOTAL DE L'OPÉRATION			1 342 244,24	100,00



RESSOURCES HUMAINES

- En février dernier, le Conseil municipal a autorisé l'instauration d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents de la collectivité.



AUTRES

- Bruno Porret a été désigné « correspondant sécurité routière », interlocuteur principal auprès des services de l'Etat.
- François Dufond a été nommé délégué titulaire au SIVU de Beaupré.

TRAVAUX : POINTS SUR LES AVANCÉES

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS SUR LE SECTEUR PETIT-CHABLE / MOULIN

Les travaux ont été lancés le 17 janvier 2024 par une réunion publique en salle des fêtes. Tous les habitants du secteur étaient conviés pour suivre la présentation du projet, connaître le calendrier des travaux, connaître les perturbations engendrées et échanger sur les problématiques propres à chacun.

Les travaux ont commencé physiquement à la mi-février. Ils s'achèveront par la mise en service des réseaux enterrés (électrique et télécom) et l'enlèvement des réseaux aériens à la mi-septembre 2024.

Concernant les travaux de voiries engendrant des perturbations de circulations, ils ont été terminés fin mai 2024 par la finition des enrobés rendant la circulation dans le secteur à nouveau normale. Nous tenons à remercier la société Gramari pour la bonne tenue du chantier tout au long de ces trois mois de travaux. Cela a permis de réduire au minimum les gênes subites par les riverains.



RÉFECTION DES VOIRIES DE LA COMMUNE

Plusieurs secteurs vont être rénovés ponctuellement à partir de juin 2024 dans le cadre de la rénovation continue des voiries que nous allons poursuivre jusqu'à la fin du mandat.

Le choix de ces secteurs se fait en prenant plusieurs critères :

- La gravité de l'endommagement de la voirie,
- La fréquentation de la voirie,
- L'absence de travaux prévue dans un futur proche dans le secteur,
- L'absence de travaux prévue dans un futur proche sur les canalisations diverses présentes sous la voirie.

Pour 2024, les secteurs sélectionnés sont :

- Travaux de réfection de la partie la plus endommagée de la route du Mont-Sion,
- Travaux ponctuels de rebouchage de trous sur la route de Bel-Air,
- Travaux ponctuels de rebouchage de trous sur la route des hôteliers,
- Travaux ponctuels et stabilisation des enrobés sur la route de Clairjoie,
- Travaux ponctuels et stabilisation des enrobés sur la route des Molliets,
- Travaux ponctuels et partiels sur la route de Pomier.

TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

La communauté de Commune du Genevois, qui a la compétence de gestion des eaux de la commune, va réaliser des travaux sur le réseau d'eaux potables dans les secteurs « Route du Thouvex – Rue des Bassins – Route de Bel Air – Rue de la fruitière – Route de Chez Coquet »

Ces travaux auront deux objectifs :

- Remettre sur le domaine public une partie du réseau qui chemine aujourd'hui sur des domaines privés,
- Remettre à neuf une partie du réseau de la commune.

Une partie du futur cheminement a déjà été tracé dans le cœur du village.

Une réunion publique sera organisée avant le démarrage du projet pour informer au mieux les riverains impactés sur :

- Le cheminement global du projet,
- Le planning prévisionnel des travaux,
- Les différents impacts sur la circulation.



LES FÉES-LÉ DU LOCAL

Chères Villageoises, Chers Villageois,

Le camion des Fées-lé du local a le plaisir de sillonner les routes de nos villages et notamment de Présilly le vendredi matin. À son bord, Rachel et Aurélie vous apportent essentiellement des produits locaux de qualité (du pain, des fruits et légumes, des produits laitiers, de la charcuterie, de la viande, de l'épicerie sucrée et salée, des boissons avec ou sans alcool...).



La plupart de nos fournisseurs se trouvent sur la tournée de notre camion. Celui-ci part de Vers et sillonne une bonne partie des communes aux alentours comme les commerces ambulants d'antan. Et pour ceux qui le souhaitent, nous avons aussi un petit point de vente sur la commune de Vers, sous la Mairie.

Étant originaires d'ici, c'est une grande joie pour nous d'apporter de la proximité et de la vie à nos villages. Aujourd'hui, au sein de nos petits hameaux de nombreuses personnes restent seules et parfois juste une visite chaque semaine peut leur apporter du baume au cœur. Et cela peut aussi faire gagner du temps à tout le monde.

Si vous souhaitez que notre épicerie s'arrête à votre porte, contactez-nous !

À bientôt !

Rachel Morice & Aurélie Excoffier

Les Fées-lé du local

31 route de Valleiry, 74160 VERS

07.85.82.95.92 / 06.07.42.92.24

lesfeesledulocal@gmail.com

PLANTATION DE SAULES !

Nous avons procédé ce printemps avec le syndicat mixte du Salève et les brigades vertes à la plantation de jeunes saules le long du chemin des saules dont le tracé a été réhabilité.

Il reste aujourd'hui quelques saules têtards remarquables qui ont un âge très avancé.

Ils permettent de drainer des terrains humides, ont un intérêt écologique évident et à terme, les jeunes plants que nous avons installés permettront de faire un rideau végétal permettant de diminuer l'impact visuel des bâtiments de la ZA depuis la route du petit Châble.

Et de surcroît, les générations futures bénéficieront d'un cheminement piéton doux ombragé.

Merci aux riverains et passants de faire preuve de bienveillance sur les plantons encore fragiles !



LE TRI DES BIODÉCHETS POUR TOUS, C'EST MAINTENANT !

Avez-vous déjà entendu parler de la loi AGECE* ? À compter du 1^{er} janvier 2024, le tri des biodéchets sera généralisé et concernera tous les professionnels et les particuliers. Pourquoi on en parle autant ? Parce-que cette loi est une véritable opportunité pour changer les comportements et travailler ensemble à créer une société plus durable et solidaire.

EN PRATIQUE, QUELS SONT LES BIODÉCHETS À TRAITER ?

- Les déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies.
- Les déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

Dans le Genevois, **24,7% du contenu de notre poubelle pourrait être composté. En moyenne, chaque habitant du territoire produit 61 kg de biodéchets par an** (contre 83 kg à l'échelle nationale). Quand on sait qu'ils sont composés à 80% d'eau, cela revient à dire que nous brûlons de l'eau ; ce qui implique un coût énergétique et économique inutile. Il n'y a donc que des avantages à les trier pour les valoriser.

Plus d'infos

Pour plus d'informations rendez-vous sur la page compostage du site www.cc-genevois.fr
Ou contactez nos référents compostage au 04 50 95 92 60 et à compostage@cc-genevois.fr

OPTIMISER LA GESTION DES DÉCHETS

À la CCG, des dispositions spécifiques ont été prises dès 2020 avec un accompagnement par les maîtres composteurs pour l'installation de sites au pied des résidences et aujourd'hui 80 composteurs collectifs et 1800 composteurs individuels ont déjà été installés sur le territoire. Pour les zones d'habitation à forte densité verticale (pas d'espaces verts en pied d'immeuble) certaines communes proposent des composteurs publics. Chaque année, de nouveaux référents guides composteurs sont formés gratuitement.

Vous habitez en logement individuel ?

La CCG propose (contre une participation de 15 €) un kit de compostage :

- un composteur de 300 litres,
- un bio-seau,
- 1 mode d'emploi.

Vous habitez dans un collectif ?

Dans ce cas vous pouvez demander l'installation d'un site de compostage dans votre résidence. Les maîtres composteurs de la Communauté de communes du Genevois vous guideront tout au long du processus avec :

- Une étude de faisabilité,
- La présentation en AG,
- Le choix de l'emplacement et une aide au suivi,
- Le financement de la mise en œuvre.

Alors si vous n'avez pas encore franchi le cap du compostage, c'est le moment idéal pour s'y mettre !

CE QUE DIT LA LOI

Les personnes qui produisent ou détiennent des quantités importantes de déchets composés majoritairement de biodéchets sont tenues de mettre en place un tri à la source de ces biodéchets et :

- soit une valorisation sur place,
- soit une collecte séparée des biodéchets pour en permettre la valorisation et, notamment, favoriser un usage au sol de qualité élevée.

*Loi AGECE : loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

LE SIVALOR, C'EST QUOI ?

Le Syndicat Intercommunal de VALORisation, a pour missions de valoriser les déchets des ménages et par la sensibilisation vous rendre acteur de cet objectif. Cette structure regroupe 10 EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) dont 163 communes.

Elle agit sur un territoire de 2000 km², accueillant près de 450 000 habitants.

- 3 Agglomérations (Annemasse, Pays de Gex, Haut Bugey)
- 7 communautés de communes (Pays Bellegardien, Genevois, Usses et Rhône, Pays Rochois, Vallée Verte, Arve et Salève et Rumilly Terre de Savoie)

NOS MÉTIERS : LA SENSIBILISATION ET LA VALORISATION

Que les déchets soient recyclés, compostés ou incinérés, le SIVALOR leur offre une seconde vie. C'est chaque année 190 000 tonnes de déchets qui sont valorisés au sein de votre syndicat.

DÉSORMAIS, 100% DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT

Depuis le 1^{er} janvier 2023, vous pouvez déposer **tous** les emballages vides, sans exception, dans le bac de tri ou conteneur jaune.

Emballages en métal, les papiers, cartonnettes, briques alimentaires, et maintenant **tous** les emballages en plastiques : flacons, bouteilles, et bidons, barquettes, pots, films, sacs et sachets.

Pas d'hésitation, si c'est un emballage ou un papier, vous le déposez dans le contenant jaune !

Un geste de tri logique, utile et simple !



TOUS LES EMBALLAGES ET TOUS LES PAPIERS	COMPOST	DÉCHÈTERIE
<p>PAPIERS ET EMBALLAGES EN CARTON</p> <p>EMBALLAGES EN PLASTIQUE</p> <p>EMBALLAGES EN MÉTAL, MÊME LES PETITS</p>	<p>HERBE, FEUILLES, FLEURS FÂNÉES, ÉPLUCHURES ...</p> <p>SACHETS DE THÉ, FILTRES À CAFÉ ...</p> <p>PAIN, COQUILLES D'ŒUFS ...</p>	<p>GROS CARTONS, PETITS ÉLECTROMÉNAGERS</p> <p>PILES, AMPOULES</p>
<p>LES BONS GESTES DE TRI</p> <p>1 BIEN LES VIDER, SANS LES LAVER.</p> <p>2 LES SÉPARER LES UNS DES AUTRES ET SANS SAC.</p>	<p>RETROUVEZ LES CONSIGNES DE TRI SUR L'APPLI CITEO</p>	
<p>TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE</p> <p>BOUTEILLES, FLAONS, BOCAUX ET POTS</p> <p>LES ASTUCES</p> <p>1 BIEN LES VIDER, SANS LES LAVER.</p> <p>2 LES BOUCHONS ET COUVERCLES VONT DANS LE CONTENANT JAUNE.</p>	<p>LES ORDURES MÉNAGÈRES</p> <p>MOUCHOIRS, ESSUIE TOUT...</p> <p>COUCHES, MASQUES...</p> <p>VAISSELLE CASSÉE</p> <p>OBJETS DIVERS</p> <p>L'ASTUCE</p> <p>JOUETS, VÊTEMENTS ... PENSEZ À LES DONNER !</p>	



LA MAISON DU SALÈVE

Au calme, entre champs et forêt, la Maison du Salève propose de nombreuses activités en famille autour de la découverte la nature. Vous pouvez aussi profiter librement du jardin de la Maison. Entre le chant des oiseaux et l'odeur des prairies, il vous offre des espaces de jeux ou tout simplement un moment de détente.

Nos nouveautés à ne pas manquer :

- **Olympiânes au Salève** : Samedi 6 juillet à 9h ou 13h30 | dès 5 ans | Alpages des Convers | 20€/p.
- **Raconte-moi la nature !** : Mercredi 17 juillet à 10h30 | Animation enfant de 3 à 7 ans | 6€
- **Herbes folles – crée ton herbier** : Jeudi 18 juillet à 14h30 | Animation enfant de 6 à 11 ans | 8€
- **Secret de chauve-souris** : Mercredi 21 août à 14h30 | Animation enfant de 6 à 11 ans | 6€
- **Sortie-expo « le Salève, une montagne pleine de ressources »** : Jeudi 25 juillet et jeudi 22 août à 10h | animation adulte/ados | 8€

Mais aussi... **des sorties panoramiques du Salève** seront organisées tous les mardis matin de 10h à 12h du 9 juillet au 27 août où vous pourrez profiter d'une visite guidée pour admirer les panoramas sur les Alpes et le Genevois, tout en découvrant la faune, la flore et l'histoire locales.

Et retrouvez notre programme d'animations pour tout l'été, à télécharger sur www.maisondusaleve.com dans la rubrique **agenda**.

LA FÊTE DE LA NATURE 2024

Évènement gratuit ! Dimanche 26 mai :

• Reconquête de la biodiversité :

De 10h à 12h : Atelier réalisation d'un refuge à passereaux et à chauves-souris. Venez apprendre à réaliser un refuge pour les animaux des jardins et balcons, vous pourrez ensuite l'installer chez vous. Adultes/ados | Sur inscription

De 14h à 18h : Atelier réalisation de refuge à insectes et bombes à graines. Famille/enfants | Sur inscription



• Fresque végétale : ode à la biodiversité :

De 14h à 18h : Participez à la réalisation d'une fresque végétale dans le jardin de la Maison du Salève. Une œuvre artistique et collaborative pour interpeller sur la nature qui nous entoure. Tout public | En accès libre

EXPOSITION « LE SALÈVE SECRET »

Gare d'arrivée du Téléphérique du Salève - Gratuit

Un nouvel espace d'exposition sur le Salève fait par la Maison du Salève et le Syndicat Mixte du Salève a ouvert dans la gare d'arrivée du Téléphérique. L'exposition vous informe sur la géologie, la faune, la flore, les alpages et les espaces naturels sensibles du Salève. À ne pas manquer pour redécouvrir le Salève !

Infos et réservations

775 route de Mikerne, 74160 Présilly
+33 (0)4 50 95 92 16
info@maisondusaleve.com
www.maisondualeve.com

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :
Facebook, Instagram

NOUVEAUTE : EXPOSITION « LE SALÈVE, UNE MONTAGNE PLEINE DE RESSOURCES »

De 6 à 12 ans

Cet été, rejoignez-nous pour une petite enquête sur d'étranges fossés présents dans les alpages du Salève. Vous partirez à la rencontre des scientifiques pour vous aider dans votre quête.

Exposition en partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.



SIVU BEAUPRÉ :

Une année 2024 riche en activités et nouveaux projets !

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DE CES DERNIERS MOIS !

Du 19 au 23 février, 24 enfants sont partis au Manoir des Brons, à Combloux pour un séjour ski passionnant. Le programme, concocté par nos 3 animateurs (ski, patinoire, biathlon, veillée pisteur) a ravi petits et grands durant une semaine de vacances sportives.

Le samedi 16 mars, le SIVU organisait, en partenariat avec l'APE, les écoles, L'harmonie et les communes de Beaumont et de Présilly, la 1^{ère} édition du carnaval. Un samedi festif et haut en couleurs où les déguisements de plus de 200 petits et grands ont fait sensation lors d'un défilé coloré au rythme de L'harmonie.

À savoir... Pendant les vacances, le SIVU Beaupré organise, en parallèle de son accueil de loisirs, des stages à destination des enfants. Danse, cirque, chant, arts plastiques, et beaucoup d'autres ateliers permettent aux enfants, pendant une semaine, de découvrir ou redécouvrir de nouvelles disciplines tout en s'amusant. Ces stages complètent parfaitement nos ateliers périscolaires qui ont lieu une fois par semaine en période scolaire. L'escalade, l'arts plastiques et la motricité ont su trouver un public qui a évolué dans chaque atelier au fil de cette année scolaire.

Et pour cet été, actualité oblige, le thème des Jeux Olympiques sera largement repris pour les nombreuses animations et camps proposés par les animateurs ; avec en point d'orgue une veillée olympique avec les familles **le mardi 23 juillet au stade de foot.**

En parallèle de l'accueil de loisirs, plusieurs séjours et stages sont au programme cet été :

Du 8 au 12 juillet 2024 :

- Séjour nature au camping du Moulin Dollay à Groisy pour les enfants du CP au CM2.
- Stage d'arts plastiques pour les enfants du CE2 à la 5^{ème}.

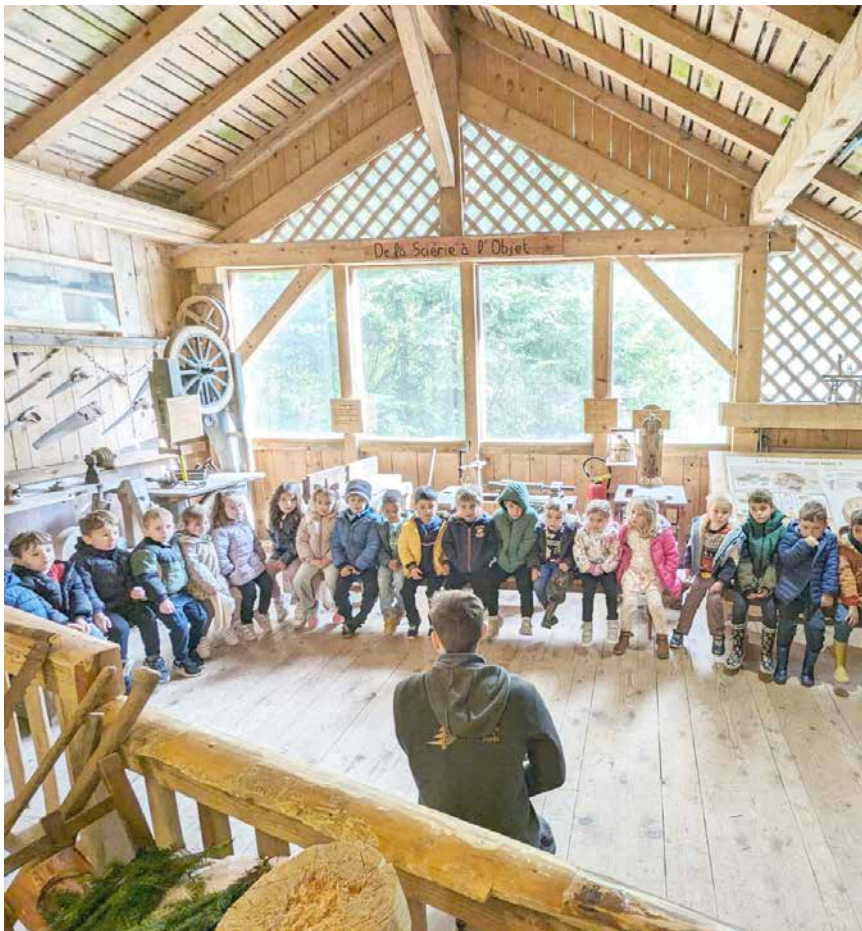
Du 15 au 20 juillet 2024 :

- Séjour ado à Montrevel pour les enfants de 11 à 15 ans.
- Stage de cirque pour les enfants de maternelle le matin et les enfants d'élémentaire l'après-midi.

Du 22 au 26 juillet 2024 : stage escalade pour les enfants du CE2 à la 5^{ème}.

Du 19 au 24 août 2024 : séjour à Montrevel pour les enfants du CE2 au CM2.





ET DE NOUVEAUX PROJETS SE METTENT EN PLACE !

Depuis le mois de mars, la structure, en partenariat avec la Communauté de communes du Genevois, s'est dotée d'un compost, où les restes de nourriture des enfants permettent de faire du compost qui sera utilisé par les services techniques de Beaumont et Présilly.

Toujours dans cette démarche écologique, les enfants de l'école Beaupré ont été sensibilisés au gaspillage alimentaire, à travers un challenge inter écoles organisé par le SIVALOR. Six semaines de concours qui ont permis à notre structure et aux enfants d'évaluer la marge de progression que nous avons dans notre démarche « 0 gaspil » que le SIVU a démarré en Mai 2023.

LE BUDGET DU SIVU, COMMENT ÇA MARCHE ?

Budget Prévisionnel 2024 du SIVU Beaupré

Dépenses 2024

Fonctionnement - RH	1 261 112,00 €
Fonctionnement - hors RH	1 112 003,00 €
Investissement	743 260,00 €
Total	3 116 375,00 €

Recettes 2024

Fonctionnement - Mairies de Beaumont & Présilly	1 387 862,00 €
Fonctionnement - Familles	659 010,00 €
Fonctionnement & Investissement - Autres	1 069 503,00 €
Total	3 116 375,00 €

Le budget du SIVU s'établit et se prépare comme celui d'une mairie ; avec des recettes et des dépenses, sur du fonctionnement et de l'investissement.

Pour l'année 2024, le budget du SIVU s'élève à un total de 3 116 375 €.

Côté dépenses, il faut noter que 40% de ce budget est dédié au frais de personnels avec 30 agents dans la structure, sans compter les renforts sur les vacances, qui s'occupent des enfants qui fréquentent le péri-scolaire et l'extra-scolaire.

Côté recettes, il faut noter que les mairies de Beaumont & Présilly abondent au budget du SIVU à hauteur de 45%. La facturation des services aux familles utilisatrices représente 21% des recettes. Le reste est constitué de subventions, facturations à des tiers ou encore la CAF.

LE SERVICE « COMPOSTAGE »

Le service compostage est en charge de la promotion du compostage individuel et collectif sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois. Le service est composé de deux référents compostage/maîtres composteurs qui ont pour missions de :

- sensibiliser les usagers du territoire,
- installer et accompagner les copropriétés et communes dans leurs projets de compostage.

Pour les aider dans leurs missions, 70 guides composteurs ont été formés sur le territoire. Ce réseau citoyen est, grâce à leur motivation et leurs connaissances, une aide précieuse pour le déploiement du compostage de proximité.

COMPOSTAGE COLLECTIF : J'AI L'IDÉE, JE SUIS AIDÉ !

De nombreux habitants se sont déjà lancés dans le compostage à l'échelle de leur copropriété, pourquoi pas vous ? Si vous souhaitez porter un projet convivial dans votre résidence en compostant les déchets de cuisine, la Communauté de communes du Genevois peut vous aider !

Pourquoi composter dans votre copropriété ?

- Pour soulager vos poubelles : le volume de chaque poubelle peut être réduit jusqu'à 25%.
- Pour entretenir vos plantes au naturel : notre composteur produit un engrais gratuit et 100% naturel pour nos jardinières et nos plantes d'intérieur.
- Pour créer des liens entre voisins : pratiquer le compostage ensemble, c'est profiter d'un nouveau point de rencontres et d'échanges.

La Communauté de communes du Genevois vous accompagne

À chaque étape, les référents compostage peuvent vous aider pour :

- Le choix de l'emplacement du composteur,
- L'installation et le démarrage,
- Le suivi.

Plus d'infos

Pour plus d'informations, contactez les référents compostage de la Communauté de communes par mail à compostage@cc-genevois.fr ou par téléphone au 04.50.95.92.60.

L'installation de composteurs collectifs et la commande de kit de compostage est réservée aux habitants des 17 communes de la CCG : Archamps, Beaumont, Bossey, Chênex, Chevrier, Collonges-sous-Salève, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Epagny, Neydens, Présilly, Saint-Julien-en-Genevois, Savigny, Valleiry, Viry, Vers, Vulbens.



COMPOSTAGE INDIVIDUEL : DES RÉSULTATS ENCOURAGEANTS !

Depuis 2018 et le lancement de la campagne de compostage par la Communauté de communes du Genevois, 1 500 foyers ont commandé un kit de compostage. Grâce à cette opération, plus de 120 tonnes de déchets fermentescibles (ou compostables) ont été transformées en terreau 100% naturel, véritable ressource pour les sols des jardins et pour la nature. Et ce sont autant de déchets qui ont été détournés des ordures ménagères et qui n'ont donc nécessité ni transport ni incinération. Continuons !

Un kit de compostage pour les habitants de la CCG pris en charge à 70%.

La Communauté de communes du Genevois met à disposition des particuliers un kit de compostage composé de 1 composteur individuel de 300l + 1 bio-seau + 1 mode d'emploi. Le financement du kit est pris en charge à 70% : une participation financière de 15€ est à régler par chèque au moment de la commande.

Dans la limite d'un kit par foyer.

Une démarche simple à réaliser sur internet.

Sur le site www.cc-genevois.fr les habitants peuvent directement commander leur kit de compostage en quelques clics (rubrique « Vie pratique – vos déchets – compostage »).

Si vous ne possédez pas encore votre carte d'accès aux déchetteries intercommunales, une pièce d'identité et un justificatif de domicile seront nécessaires à la création de votre carte.

LA COMMUNE S'ENGAGE

Localisation du lieu d'implantation du site de compostage collectif public :

L'emplacement est situé derrière la mairie à proximité de la zone de tri route de chez coquet. Le site est accessible côté zone de tri ainsi que du côté de l'aire de jeux située au-dessus.

3 bacs seront installés au début de l'été et seront gérés par les services techniques de la commune qui ont été formés.



LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT SE REFAIT UNE BEAUTÉ !

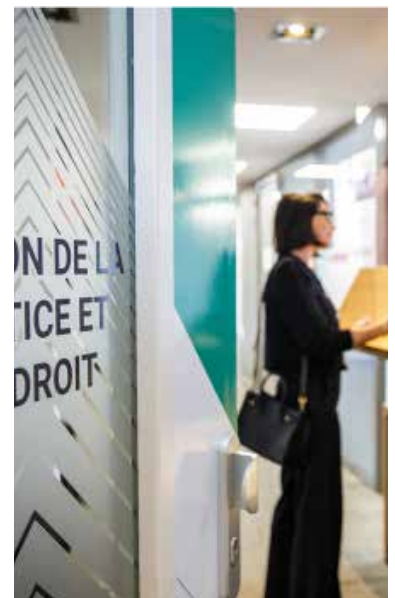
La Maison de la Justice et du Droit, acteur majeur dans l'accompagnement juridique et judiciaire des citoyens, dévoile une nouvelle identité ainsi qu'une nouvelle permanence.

UNE NOUVELLE IDENTITÉ

Le logo plus contemporain et dynamique reprend les teintes du réseau national Point-Justice qu'elle a rejoint en 2020. Il illustre les principes fondamentaux de la justice avec la balance. Les silhouettes reflètent les habitants, qui ont la chance et la richesse d'avoir ce lieu à leur disposition à côté de chez eux. L'ensemble abrité par le toit d'une maison, symbolisant la sécurité et l'accueil.

UN NOUVEAU SERVICE

La Maison de la Justice et du Droit (MJD) offre une multitude de services pour répondre aux besoins variés des individus en matière de justice, il est en effet possible de rencontrer gratuitement et sur rendez-vous des juristes, notaires, un psychologue spécialisé... À ce panel s'ajoute la présence d'un nouveau professionnel. Deux fois par mois, des avocats vous reçoivent et vous proposent une consultation d'orientation gratuite relative à vos problématiques juridiques. Ces consultations sont soumises à conditions de revenus.



VIE ASSOCIATIVE

LA RONDE DES LÉGUMES

La Ronde des Légumes est une **AMAP** (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) offrant à chacun la possibilité de s'engager à l'année auprès de producteurs **locaux** et **bio**.

Accepter la production saisonnière et rémunérer nos producteurs locaux toute une saison, c'est un engagement, une philosophie et un magnifique partage entre ce que le producteur aura cueilli de la nature par son travail et ce que nous acceptons de recevoir puis de transformer pour notre alimentation.

À La Ronde des Légumes les paniers de légumes de notre maraîcher bio et local, sont distribués tous les mercredis soir à Présilly, au prix de 12€, payables mensuellement et réservés pour une année.

Nous avons également des producteurs de pommes, farines de semences paysannes, d'œufs, fromages de chèvres, miel, lessive à base de cendres et Tofu.

Seuls les légumes, les œufs et les fromages sont distribués chaque mercredi. Les autres produits sont distribués tous les mois ou sur commande.

Soutenez nos agriculteurs locaux et rejoignez-nous !

Plus d'infos ?

rondedeslegumes@gmail.com

 **AMAP La Ronde des Légumes**

www.amap74160.wordpress.com



LES ORGUES DE BEAUMONT

Saison 2024

Dimanche 7 juillet 2024 18h

« **Récital Orgue Baroque** »

Pascal Sabot : Titulaire des orgues de Saint-Laurent du Creusot. Professeur d'orgue aux Conservatoires du Creusot et de Montceau-les-Mines.

Dimanche 14 juillet 2024 18h

Concert de clôture du Forum Kodály Francophone

Direction : **Charlotte Messiaen** et **Agnès Lörincz**
Œuvres pour chœur, orgue et ensemble instrumental

Margot Boitard : Orgue

Dimanche 21 juillet 2024 18h

« **In Cymbali et Organo** »

Récital insolite allant de la culture occitane et provençale à la musique traditionnelle et populaire italienne du 18^{ème} siècle.

Silvano Rodi : Organiste titulaire de l'église Sainte Devote de la Principauté de Monaco.

Sonia Borella : Percussions et galanteries :

Cymbales, tambourin, cloches, triangle, sistre...



CONCERTS d'été 2024
Eglise de Beaumont

Dimanche 7 juillet 2024 - 18h
« Récital Orgue Baroque »
Pascal Sabot
Titulaire des orgues de Saint-Laurent du Creusot. Professeur d'orgue aux Conservatoires du Creusot et de Montceau-les-Mines.

Dimanche 14 juillet 2024 - 18h
Chœur, Orgue & Ensemble instrumental
Forum Kodály Francophone
Direction : **Charlotte Messiaen** et **Agnès Lörincz**
Orgue : **Margot Boitard**

Dimanche 21 juillet 2024 - 18h
« In Cymbali et Organo »
Récital insolite allant de la culture occitane et provençale à la musique traditionnelle et populaire italienne du 18^{ème} siècle.
Silvano Rodi : Organiste titulaire de l'église Sainte Devote de la Principauté de Monaco.
Sonia Borella : Percussions et galanteries : Cymbales, tambourin, cloches, triangle, sistre...

Entrée libre / corbeilles / Contact : 04 50 04 42 68 / www.lesorguesdebeaumont74.com

Plus d'infos ?

Entrée libre/Corbeilles

contact : 04.50.04.42.68

Site : lesorguesdebeaumont74.com

DIMANCHE 24 MARS : RETOUR SUR UNE CHASSE AUX ŒUFS... PACIFIQUE !

Cette manifestation organisée par la Présillienne a rencontré un beau succès !

Ce sont plus de 40 enfants qui, sous un temps clément, ont recherché des œufs cachés dans le jardin de la mairie.

Le but : Trouver 3 œufs de couleurs différentes pour obtenir un pass d'activités. Six animations étaient proposées : coloriage, maquillage, déguisement, lancer de balles, jeu d'adresse et décoration

et avec cuisson de biscuits de Pâques. Chaque enfant a ainsi pu trouver de quoi passer une bonne après-midi. Des crêpes fourrées ou non, des boissons froides et chaudes ont permis aux accompagnants de profiter pleinement de cette animation.

Merci aux bénévoles de la Présillienne qui se sont engagés pour la réussite de cette animation.

À tout bientôt pour une nouvelle chasse aux œufs 2025 !

Patrick Vouters



APPEL POUR REJOINDRE L'ÉQUIPE DE LA PRÉSILLIENNE :

Comme vous le savez ou que vous venez de l'apprendre par notre article sur la chasse aux œufs, le groupe de bénévoles de la Présillienne organise de nombreuses et variées manifestations tout au long de l'année.

Dans un esprit convivial, venez nous retrouver pour participer à l'une ou l'autre de nos activités. Que ce soit de façon régulière ou non, selon vos attentes, vos

affinités venez partager avec nous des moments qui font vivre notre village.

Un intérêt ? N'hésitez pas à contacter le soussigné qui se fera un plaisir de vous rencontrer pour de plus amples informations.

Au plaisir de vous entendre !

*Patrick Vouters : 0041 79 316 28 76
mail de la Présillienne :
comitelapresillienne@gmail.com*

REPAS DE LA PAROISSE : UN SUCCÈS !

Nous avons organisé notre repas paroissial le 11 février. Quelle fût notre surprise d'avoir réussi à vendre autant de cartes, merci à ceux qui n'ont pas hésité à les proposer.

L'équipe paroissiale remercie chaleureusement :

- Tous les participants de Présilly et des clochers voisins ; vous avez pu apprécier un bon repas sur place ou à l'emporter, sans oublier nos prêtres qui nous ont soutenus par leur présence.
- Tous les commerçants qui grâce à leur générosité, nous ont permis d'organiser une belle tombola: Verdonnet- Bouchet pour leur très belles fleurs,

des paniers garnis de Bio frais, Marcel et Fils, petit casino, Fm coiffure, Lacvi, la pharmacie, la boulangerie, la boucherie du Châble, et quelques particuliers.

- Mais aussi les bénévoles qui n'ont pas compté ni leur temps, ni leurs efforts pour assurer le bon déroulement de cette journée.
- Le conseil municipal qui nous a prêté la salle gracieusement.

Nous vous attendons toujours plus nombreux l'an prochain afin d'envisager un jour une restauration de notre église !

Pour l'équipe : Martine, M-Luce



LE WADO RYU KARATÉ CLUB DE FEIGÈRES

Un club de karaté où il fait bon pratiquer !

Le club de Feigères a été créé en 2008 par Charly avec l'aide de l'association Feigères Active.

Maintenant plus de 15 ans que Charly fait cours tous les mardis et jeudis à des karatékas de tout âge, enfants et adultes, débutants ou confirmés, hommes et femmes.

Le karaté enseigné est une forme traditionnelle Japonaise : le Wado Ryu, basé sur l'esquive.

Le karaté est un art martial, c'est-à-dire qu'on y apprend le respect de soi et des autres, ainsi que la pratique du self défense.

C'est aussi un art de vivre qui sert à garder calme et confiance face à des situations stressantes aussi bien dans la rue qu'au travail.

Il ne sert jamais à attaquer mais à se défendre.

Seul club de Haute-Savoie à pratiquer le Wado Ryu, le club de Feigères est un club à taille humaine, familial et bienveillant.

Chacun progresse à son rythme dans la joie d'apprendre et de transmettre, au contact des plus gradés qui aident les novices à progresser. Car la couleur de la ceinture ne marque que la progression du karatéka mais en aucune façon sa supériorité car l'essence du karaté se découvre tout au long de la vie du pratiquant.

Le karaté apporte endurance, force, vitesse et souplesse. Il permet de développer la concentration, le calme et la sérénité.

Après l'effort, le réconfort ! Les karatékas savent aussi créer des liens et organisent régulièrement des repas ou sorties ensemble pour maintenir les liens d'amitiés qui se créent.

Toute personne, à partir de 12 ans, peut commencer le karaté, sans expérience précédente et sans condition sportive préalable.

Pour que ce club continue à vivre, nous avons besoin de vous, alors venez nous rejoindre.

Vous pouvez venir essayer à tout moment de l'année en nous rendant visite à la salle polyvalente de Feigères le mardi et jeudi de 18h30 à 20h30.

On vous accueille comme vous êtes !



Site internet :

wadoryu-karate-club-feigeres.fr





FIT'N'FIGHT

L'association FIT'n'Fight a fait peau neuve de son site web (un immense merci à Filou !) et vous invite à le visiter pour trouver tous les détails de ses multiples activités physiques destinées à toutes les classes d'âges de la commune de Beaumont ou d'ailleurs.

Notre démarche est toujours d'associer plaisir, douceur, simplicité et efficacité durant 1h de cours chaque semaine et de proposer aussi des moments ponctuels de convivialité au cours de l'année comme l'été au parc, la sortie Raclette-Glières ou le pot de l'Avent...

Les inscriptions aux cours se font sur notre site fitnfight.fr après avoir franchi le sésame de l'adhésion (gratuite) qui sert à vous faire connaître et ainsi nous permettre de répondre au mieux à vos attentes.

Notre planning hebdomadaire pour la prochaine saison 24-25 est assez similaire à celui de l'année dernière.

Des petits changements cependant :

- Un nouveau créneau horaire pour le Yoga équilibre, lundi matin.
- Le cours pour les enfants du mercredi intègre la pratique du Nia.
- Le Viniyoga passe le lundi.
- Un cours supplémentaire de Salsa le jeudi soir pour les débutants.
- Changement de salles et d'horaires pour les cours de Yoga et de YMP du mardi soir.
- Nouveau cours Do-in mais uniquement durant l'automne et le printemps.

LUNDI		MARDI				MERCREDI			JEUDI	
PRESILLY	BEAUMONT	CHABLE	PRESILLY	BEAUMONT	CHABLE	BEAUMONT	PRESILLY	CHABLE	PRESILLY	BEAUMONT
Salle des Fêtes	anc. école	Motricité Maternelle	Salle des Fêtes	anc. école	Motricité CDL	anc. école	Salle des Fêtes	Motricité CDL	Salle des Fêtes	anc. école
			51- YMP tous niveaux 9H - 10H						45- Pilates confirmé 9H00 - 10H00	
41- Pilates tous niveaux 9h55 - 10H55	22- YOGA Equilibre			20- YOGA Equilibre		92- Eveil DANSE enfant 3-5 ans 10H-11H	11- Pilates SENIOR 9h55 - 10H55			
42- Pilates tous niveaux 11H00 - 12H00	SENIOR 10H-11H			SENIOR 10H-11H		93- Eveil DANSE enfant 6-10 ans 11H-12H	12- Pilates SENIOR 11H00 - 12H00			
24- VINIYOGA tous niveaux 19H - 20H	DO-IN SAISON Automne/Printemps 19H - 20H	52- YMP / Pilates tous niveaux 19H00 - 20H00			21- YOGA tous niveaux 18H45 - 19H45		43- Pilates tous niveaux 18H30 - 19H30	53- YMP tous niveaux 19H00 - 20H00		Salsa 60 - EXPERIMENTE 19H - 20H
					81- NIA Danse tous niveaux 19H50 - 20H50		44- Pilates confirmé 19H30 - 20H30			Salsa 61 - DEBUTANT 20H-21H

Nos places sont limitées notamment pour les cours qui ont lieu dans la salle de l'ancienne école de Beaumont (CF. planning). Il arrive cependant qu'au cours de l'année nous puissions accueillir de nouveaux adhérents qui bénéficient alors d'un tarif ajusté au prorata de la saison. N'hésitez pas à tenter votre chance.

À savoir également que les cours du matin s'adressent plutôt à un public « sénior » sans exclure les autres tandis que ceux du soir sont plus adaptés aux « actifs ».

Venez nous découvrir durant l'été au parc Meyer au Châble, les mercredis à 18h30 pour des cours gratuits (annulés en cas de pluie, orage, ...) ou lors de la fête des associations le samedi 7 septembre place du marché de Beaumont.



Plus d'infos ?

Renseignements et inscription :
www.fitnfight.fr

Contact : 04 50 75 56 42
contact@fitnfight.net



AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

BEAUMONT - FEIGERES - NEYDENS - PRESILLY



« TON SANG
PEUT SAUVER
MA VIE. LE MIEN
PEUT SAUVER
LA TIENNE »

QUI PEUT DONNER SON SANG :

- Avoir entre 18 et 70 ans,
- Être en bonne santé,
- Avoir un poids égal au moins à 50kg,
- Le nombre de dons maximum est de 4 fois par an pour les femmes et de 6 fois pour les hommes,
- À chaque collecte sont présents : 1 secrétaire, 1 médecin et plusieurs infirmières de l'EFS d'Annemasse,
- Pour les donneurs se munir d'une pièce d'identité,
- À chaque collecte un questionnaire médical et à remplir avec le médecin.

L'EFS d'Annemasse envoie un message de convocation aux donneurs en fonction des dates de collecte.

D'autre part, nous sommes à la recherche de personnes motivées pour renforcer l'ensemble du comité et assumer des postes de responsabilité. Notre équipe qui se tient à votre disposition le jour des collectes.

Privilégiez la prise de rendez-vous sur le site de l'EFS :

mon-rdv-dondesang.efs.santé.fr

tél : 04 78 65 63 63.

- les lundis de 8h30 à 13h30
- les mardis et jeudis de 12h30 à 18 h

Les collectes prévues pour 2024 sont :

- Feigères : lundi 03 juin 2024
- Neydens : vendredi 13 septembre 2024 de 15h30 à 19h30 en salle communale

CONTACT :

Gérard MATHIS

tél : 04 50 49 31 97

mail : getc.mathis@gmail.com

INFOS UTILES

ETAT CIVIL



NAISSANCE

- Louisa PEDROLA VERREMAN,
née le 05/12/2023



MARIAGE

- Tony PORRET et Agathe KINTZ
le 27/01/2024
- Alexis BELLADON et Anaïs PHILOTÉE
le 10/02/2024
- Adrien CHARVOLIN et Tamara VITI
le 20/04/2024

Déchetterie de Neydens

Chemin de Fillings - 74160 Neydens
Tél. : 06 27 82 12 78

HORAIRES D'OUVERTURE

> ÉTÉ, de mars à octobre

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
9h-12h et 14h-18h
- Mardi : 14h-18h (fermée le mardi matin)
- Samedi : 9h-18h

> HIVER, de novembre à février

- Lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
9h-12h et 14h-17h30
- Mardi : 14h-17h30 (fermée le mardi matin)
- Samedi : 9h-17h30

Dernier accès autorisé 10 minutes avant la fermeture.

RAPPEL : Il est obligatoire de présenter votre carte d'accès à l'entrée de la déchetterie !



NUMÉROS UTILES

SANTÉ :

- Numéro d'appel d'urgence européen 112
- SAMU 15
- Police Secours / Gendarmerie 17
- Sapeurs-Pompiers 18
- Numéro d'urgence pour les personnes 114
sourdes et malentendantes
- Hôpital de Saint-Julien 04 50 49 65 65
- Centre antipoison de Lyon 04 72 11 69 11
- Pharmacie du Châble 04 50 04 41 97

SERVICES À LA POPULATION :

- École maternelle Beaupré 04 50 04 47 43
- École élémentaire Beaupré 04 50 04 59 58
- RécréA 04 50 83 77 78
recrea@sivu-beaupre.fr
- Accueil petite enfance CCG 04 50 95 92 60
- Déchetterie intercommunale 04 50 04 41 67
de Neydens
- SPA Annecy-Marlioz 04 50 77 82 40
- Proxigem (bus à la demande) 0 800 04 74 00

HORAIRES DE LA MAIRIE :

- le lundi de 10h à 12h,
- le mercredi de 9h à 12h,
- le jeudi de 15h à 19h.

Les permanences téléphoniques :

identiques aux horaires d'ouverture.

POUR CONTACTER LA MAIRIE :

Téléphone : 04 50 04 42 50
Fax : 04 50 04 55 61
Email : mairie@presilly.fr

VOUS ÊTES FRONTALIER ? PARTICIPEZ AU RECENSEMENT

Depuis 1973, le Canton de Genève reverse annuellement le tiers de l'impôt à la source payé par les travailleurs frontaliers à leurs communes, intercommunalités et départements de résidence : ce sont les fonds frontaliers. Le montant est proportionnel au nombre de frontaliers installés dans chaque commune.

Il convient de vous faire recenser pour informer votre communes que vous êtes frontalier et que vous y résidez.

Le Genevois français se développant rapidement, des investissements sont indispensables et des services aux habitants doivent être assurés (transports en commun, écoles, mobilité, activité sportives et culturelles...)

Le recensement des frontaliers permet de contenir l'augmentation des impôts locaux.

Un frontalier déclaré



1300€/an

pour la commune



**Participer au recensement
permet aux collectivités territoriales de l'Ain
et de la Haute-Savoie de continuer à rendre
les services publics utilisés par tous.**



Cette déclaration est rapide,
ne vous coûte rien et n'a aucune incidence
sur votre déclaration de revenus.

COMMENT ?

Vous avez la nationalité suisse et travaillez dans le canton de Genève ?

Assurez-vous que votre adresse est à jour auprès de votre employeur et de l'Office cantonal de la population sur ge.ch, **avant le 30 septembre**.

Vous êtes titulaire d'un permis G ?

Assurez-vous que l'adresse sur votre permis G est bien à jour. Au besoin signalez votre changement d'adresse à l'Office cantonal de la population.

Dans les deux cas, si vous n'êtes pas encore enregistré auprès de votre commune de résidence, participez au recensement des frontaliers auprès de votre mairie.

Site de la République et canton de Genève

<https://www.ge.ch/impot-source/declaration-prelevement-impot-source>

Si votre employeur ne connaît que votre adresse suisse,

Il ne vous déclare pas à l'Office cantonal de la population.

Vous n'êtes donc pas reconnu en tant que frontalier.

Votre impôt reste en totalité à Genève, sans alimenter les recettes de votre commune de résidence.

Vous n'êtes pas déclaré ? Vous prenez des risques !

Ne pas déclarer ses revenus en France, **c'est encourir une qualification de fraude fiscale passible de sanctions pénales** avec l'instauration de l'échange automatique d'informations entre la France et la Suisse en 2018.

Les faits pourront être requalifiés sur trois ans, c'est-à-dire depuis 2016.



Habiter à l'année une résidence secondaire peut vous coûter plus cher.

Les résidences secondaires payent souvent une majoration de taxe d'habitation.

POUR LA RENTRÉE, LA PETITE ENFANCE RECRUTE !

- Assistant-e petite enfance
- Auxiliaire de puériculture
- Éducateur-trice de jeunes enfants (EJE)

Vous êtes intéressé(e) et souhaitez travailler en crèche ?

Envoyez votre candidature à recrutement@cc-genevois.fr
Rejoignez une équipe dynamique pour participer au développement et au bien-être des tout-petits !



#SNU2024
**POUR MOI,
POUR LES AUTRES,
POUR LA FRANCE.**

Rejoignez votre équipe
du Service national universel :

snu.gouv.fr



